



## Est ce normal, qu un constructeur se denigre

Par **mimi845**, le **11/04/2008** à **18:41**

JE FAIS CONSTRUIRE . LA MAISON EST HORS DEAU ET DEPUIS HORS DAIR IL S  
AVERE QUE LA SOCIETEE A PLACEE UNE BAIE VITREE ET N A MIS AUCUNE  
PROTECTION POUR PROTEGER LA VITRE rñDES GAMINS OU DES ACTES DE  
VANDALISMES , ONT CASSES UN PAN DE LA BAIE rñLA SOCIETEE ME DIT DE  
PRENDRE CONTACT AVEC MON ASSUREUR EST CE NORMAL?rñJE N AI PAS EU LA  
REMISE DES CLES

Par **louisien**, le **23/04/2008** à **19:26**

nous avons eu le même cas de figure, nous n'avons pas encore réceptionné la maison et  
c'est le constructeur qui a fait remplacer la baie vitrée ( c'est son assurance qui joue), après  
tout il pourrait aussi protéger l'accès du chantier .. donc ce n'est pas à vous de contacter  
votre assureur mais au constructeur ...rñbonne chance !

Par **mimi845**, le **24/04/2008** à **07:39**

Merci LOUISIEN pour votre reponse , j vois qu il n est pas le seul a ne pas etre consciencieux  
de nos jours c est une espece rare rñ merci et vous aussi bonne continuationrñ cordialement  
rñmimi

Par **Upsilon**, le **24/04/2008** à **11:10**

Bonjour et bienvenue sur notre site !  
Par curiosité, de quel type de contrat de construction s'agissait-il ?  
Était-ce une vente en l'état futur d'achèvement ou une construction de maison individuelle ?  
Cordialement,  
Upsilon.

Par **louisien**, le **24/04/2008** à **20:38**

en ce qui nous concerne c'était un contrat de construction d'une maison individuelle (UNCMI, je crois). D'ailleurs, maintenant ça me revient, le constructeur a changé la baie sans faire appel à leur assurance, ils sont habitués aux vols de chantier et autres ennuis ... Idem, la porte d'entrée présentait des gnons, et ils nous l'ont changée sans pbrnPar contre lors d'un vol, notre porte de garage a été fracturée, mais comme nous l'avions installée nous même , cette fois c'est notre assurance qui a joué.  
voilà voilà !!  
est-ce que quelqu'un peut répondre à ma question ( un parking près de ma maison ) s'il vous plaît ???? merci d'avance à qui voudra bien m'éclairer !!

Par **mimi845**, le **25/04/2008** à **07:28**

bonjour UPSILON  
C EST UN CONTRAT POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE UBE SOCIETE DE CONSTRUCTION ET IL Y A LE MAITRE D OEUVRE QUI COORDONNE TOUS LES CORPS DE METIER  
LE CONTRAT STIPULE QUE C EST UNE MAISON CLE EN MAINS  
DEPUIS CE DILEMNE IL Y A MOINS DE COMMUNICATION ENTRE NOUS ?  
JE N AI PLUS VU PERSONNES SUR LE CHANTIER DEPUIS UNE SEMAINE  
JE VAIS ATTENDRE UN PEU ET SINON IL ME FAUDRA PRENDRE DES DISPOSITIONS  
SINCERES SALUTATIONS  
MIMI